

Nom du produit : Aqua MarkerPen
 Ref.Nr.: BDS001700_2_20170629 (FR)
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0
 Remplace : BDS001700_20150106

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Aqua MarkerPen
 Blanc
 Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

| Filiales | | Tel | Fax |
|---------------------------------|---|-------------------|------------------|
| CRC Industries Finland Oy | Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja | +358/(19)32.921 | |
| CRC Industries France | 6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex | 01.34.11.20.00 | 01.34.11.09.96 |
| CRC Industries Deutschland GmbH | Südring 9, D-76473 Iffezheim | (07229) 303 0 | (07229)30 32 66 |
| CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U. | GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA | 0034/921.427.546 | 0034/921.436.270 |
| CRC Industries Sweden | Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille | 0046/31 706 84 80 | 0046/31 27 39 91 |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : Aqua MarkerPen
 Ref.Nr.: BDS001700_2_20170629 (FR)
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0
 Remplace : BDS001700_20150106

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Non-classifié
 Le classement est basé sur méthode de calcul.
Santé: Non-classifié
 Le classement est basé sur méthode de calcul.
Environnement: Non-classifié
 Le classement est basé sur méthode de calcul.
Autres dangers : Contient:
 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 Peut produire une réaction allergique.
Autres dangers : Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Aucun(e)
Informations additionnelles sur les dangers: Contient:
 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

| Composants dangereux | Numéro d'enregistrement | N° CAS | EC-nr | w/w % | Classe et catégorie de danger | Mention de danger | Notes |
|------------------------------|-------------------------|-----------|-----------|-------|--|--------------------------|-------|
| éthylène-glycol | 01-2119456816-28 | 107-21-1 | 203-473-3 | 1-5 | Acute Tox. 4 | H302 | A |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | - | 2634-33-5 | 220-120-9 | <0.05 | Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 | H302,H315,H318,H317,H400 | X |

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

X : SCL (limites de concentration spécifiques) conformément à l'article 10 du règlement CLP n ° 1272/2008

(* Explication des phrases: chapitre 16)



| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | Aqua MarkerPen | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 2.0 |
| Ref.Nr.: | BDS001700_2_20170629 (FR) | Remplace : | BDS001700_20150106 |

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|--------------------------------|--|
| Contact avec les yeux : | Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant quelques minutes Faire appel à un médecin si l'irritation persiste |
| Contact avec la peau : | Laver au savon. Faire appel à un médecin si l'irritation persiste |
| Inhalation : | Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent |
| Ingestion : | Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Consulter un médecin |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|--------------------------------|--|
| Inhalation : | L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements |
| Ingestion : | Peut causer des troubles gastro-intestinaux |
| Contact avec la peau : | Peut déclencher une réaction allergique. Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur. |
| Contact avec les yeux : | Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|---------------------------------|--|
| Informations générales : | En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin |
|---------------------------------|--|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | Aqua MarkerPen | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 2.0 |
| Ref.Nr.: | BDS001700_2_20170629 (FR) | Remplace : | BDS001700_20150106 |

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones ventilées
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux

N° CAS méthode



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : Aqua MarkerPen
Ref.Nr.: BDS001700_2_20170629 (FR)
Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0
Remplace : BDS001700_20150106

| limites d'exposition professionnelle du CE: | | | |
|--|----------|-----|----------|
| éthylène-glycol | 107-21-1 | VME | 20 ppm |
| | | VLE | 40 ppm |
| limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien | | | |
| éthylène-glycol | 107-21-1 | VME | 20 ppm |
| | | VLE | 40 ppm |
| limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse | | | |
| éthylène-glycol | 107-21-1 | VME | 26 mg/m3 |
| | | VLE | 52 mg/m3 |
| limites d'exposition professionnelle nationales, France | | | |
| éthylène-glycol | 107-21-1 | VME | 20 ppm |
| | | VLE | 40 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
 La bonne pratique d'utilisation du produit consiste à porter des gants et à assurer une ventilation suffisante
 Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Protection respiratoire recommandée: Respirateur équipé avec une cartouche de type ABEK combiné à un filtre à particules liquides et solides résistant à l'huile

la peau et les mains : If handled correctly skin exposure will be accidental. In such case the use of disposable gloves should be sufficient provided they are changed immediately after a splash or spill may occur. If intentional contact is expected reusable gloves should be used with a breakthrough time greater than the total duration of the product use.

Gants recommandés: Nitrile

les yeux : Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique : Liquide.
couleur : Blanc.
odeur : Odeur caractéristique.
pH : Non connu.
Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C
Point d'éclair : > 100 °C
Vitesse d'évaporation : Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.
limite inférieure : Non connu.
Pression de vapeur : Non connu.
Densité relative : Non connu.



| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | Aqua MarkerPen | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 2.0 |
| Ref.Nr.: | BDS001700_2_20170629 (FR) | Remplace : | BDS001700_20150106 |

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Hydrosolubilité : | Soluble dans l'eau |
| Auto-inflammabilité : | > 200 °C |
| Viscosité : | Non connu. |

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| toxicité aiguë: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| corrosion cutanée/irritation cutanée: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| lésions oculaires graves/irritation oculaire: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| sensibilisation respiratoire ou cutanée: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| mutagénicité sur les cellules germinales: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| cancérogénicité: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas |



Nom du produit : Aqua MarkerPen
Ref.Nr.: BDS001700_2_20170629 (FR)
Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0
Remplace : BDS001700_20150106

| | |
|---|--|
| toxicité pour la reproduction: | remplis compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée: | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| danger par aspiration | compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

Informations sur les voies d'exposition probables:

| | |
|--------------------------------|---|
| Inhalation : | L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements |
| Ingestion : | Peut causer des troubles gastro-intestinaux |
| Contact avec la peau : | Peut entraîner irritation. Peut déclencher une réaction allergique. |
| Contact avec les yeux : | Peut entraîner irritation. |

Données toxicologiques :

| Composants dangereux | N° CAS | méthode | |
|----------------------|----------|-----------------|---------------|
| éthylène-glycol | 107-21-1 | LD50 oral rat | > 2000 mg/kg |
| | | LC50 inhal.rat | > 2.5 mg/l |
| | | LD50 derm.rabit | > 10000 mg/kg |

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Pas de renseignements disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles



Nom du produit : Aqua MarkerPen
Ref.Nr.: BDS001700_2_20170629 (FR)
Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0
Remplace : BDS001700_20150106

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
Réglementations nationales : Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets. La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : Non classifié comme dangereux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: Non applicable.
ADR/RID - Code de classification: Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non
IMDG - Polluant marine No



| | | | |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Nom du produit : | Aqua MarkerPen | Date de création/révision : | 29.06.17 Version : 2.0 |
| Ref.Nr.: | BDS001700_2_20170629 (FR) | Remplace : | BDS001700_20150106 |

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG - Ems: Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulative toxic
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

